

Sandra Carmignani

MÉMOIRES DE L'ESCLAVAGE ET CRÉOLITÉ

Le patrimoine du Morne à l'île Maurice



Esclavages

KARTHALA

Cet ouvrage retrace un modèle de patrimonialisation de la mémoire de l'esclavage. Il retrace l'histoire de la montagne du Morne Brabant connue pour avoir servi de refuge aux esclaves marrons durant l'histoire coloniale mauricienne et montre avec précision comment ce rocher immense surplombant l'océan Indien, a été inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2008. En une décennie, il s'est imposé comme un lieu culturel et politique incontournable, passant de l'anonymat à une reconnaissance internationale.

Cet ouvrage pose des questions qui traversent toutes les sociétés confrontées à la mémoire de l'esclavage. A travers une enquête précise et détaillée, l'auteure analyse comment des lieux peuvent devenir des « ressources » identitaires? Quelle est la place réelle de la mémoire de l'esclavage dans ce processus? Comment la patrimonialisation de cette mémoire a pu s'imposer dans la société mauricienne, segmentée selon les origines culturelles? Quels sont les limites et les problèmes engendrés par l'attribution du label de Patrimoine mondial de l'UNESCO à ce « lieu de mémoire »?

Le destin du Morne souligne toute la complexité, pour les Créoles mauriciens, d'avoir « l'esclavage en héritage ». Il révèle les résistances et les tabous vis-à-vis de cette histoire et montre les mécanismes qui produisent, parfois, une écriture mythifiée des origines.

Autant de questions qui s'adressent à l'ensemble des sociétés qui sont confrontées à leur mémoire et pour lesquelles le cas de l'Ile Maurice est un exemple emblématique.

Sandra Carmignani est docteure en anthropologie culturelle et sociale de l'Université de Lausanne. Par ses recherches précises, elle s'impose comme l'une des meilleures spécialistes de l'Ile Maurice.

**MÉMOIRES DE L'ESCLAVAGE
ET CRÉOLITÉ**

Visitez notre site : **www.karthala.com**

Paiement sécurisé

Conception graphique de la couverture : Anabell Guerrero

Composition et mise en page : Nathalie Collain (CNRS CIRES)

Couverture : Photographie de Yves Pitchen.

© Éditions KARTHALA et CIRES, 2017
ISBN (KARTHALA) : 978-2-8111-1828-0

Sandra Carmignani

Mémoires de l'esclavage et créolité

**Le patrimoine du Morne
à l'île Maurice**

**KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris**

**CIRESC
105, bd Raspail
75006 Paris**

« Esclavages »

Une collection née de l'association entre le Centre International de Recherches sur les Esclavages (CIRES) du CNRS et les éditions Karthala, qui :

- publie des recherches et des essais inédits de sciences humaines et sociales sur les traites, les esclavages, les situations d'esclavage et/ou leurs héritages contemporains ;
- souligne l'importance des représentations racialisées, qu'elles soient construites, héritées, réactualisées, revendiquées.

Un site d'information : <http://www.esclavages.cnrs.fr>

Directrice de la collection : Myriam Cottias

Comité éditorial : Cédric Audebert, Elisabeth Cunin, Céline Flory, Nahayeilli Juarez Huet, Paul Lovejoy, Hebe Mattos, António de Almeida Mendes, Dominique Rogers, Marie-Jeanne Rossignol, Ibrahima Thioub.

Contact : <esclavages-editions@chess.fr>

Titres parus dans la collection

- Myriam COTTIAS, Élisabeth CUNIN, António de ALMEIDA MENDES (eds), *Les traites et les esclavages. Perspectives historiques et contemporaines*, Paris, Karthala, coll. « Esclavages », 2010, 396 p.
- Richard PRICE, *Peuple Saramaka contre État du Suriname. Combat pour la forêt et les droits de l'homme*, Paris, Karthala, coll. « Esclavages », 2012, 300 p.
- Jean HÉBRARD, *Brésil quatre siècles d'esclavage. Nouvelles questions, nouvelles recherches*, Paris, Karthala, coll. « Esclavages », 2012, 368 p.
- Christine CHIVALLON, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire. Contribution à une anthropologie de la Caraïbe*, Paris, Karthala, coll. « Esclavages », 2012, 624 p.
- Henri MÉDARD, Marie-Laure DERAT, Thomas VERNET et Marie Pierre BALLARIN (eds), *Traites et esclavages en Afrique et dans l'océan Indien*, Paris, Karthala, coll. « Esclavages », 2013, 520 p.
- Elisabeth CUNIN, *Administrer les étrangers au Mexique. Migrations afrobéliziennes dans le Quintana Roo (1902-1940)*, Paris, Karthala, coll. « Esclavages », 2014, 264 p.
- Gaetano CIARCIA, *Le revers de l'oubli. Mémoires et commémorations de l'esclavage au Bénin*, Paris, Karthala, coll. « Esclavages », 2014, 200 p.

Collection « Esclavages Documents »

- Dominique ROGERS, *Voix d'esclaves. Antilles, Guyane et Louisiane françaises, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Karthala, coll. « Esclavages Documents », 2016, 192 p.

Remerciements

Ce livre est l'aboutissement d'un long processus que j'ai, avant tout, pu réaliser grâce à la confiance que les Mauriciens et les Mauriciennes m'ont accordée durant plusieurs années de recherches. Ce travail est le fruit de rencontres et d'échanges qui ont abouti à une thèse de doctorat et aussi, à un profond changement personnel. Je suis infiniment reconnaissante aux Mauriciens et Mauriciennes – militants, artistes, intellectuels, journalistes, universitaires, institutions, promoteurs, villageois, amis – qui m'ont transmis leurs connaissances, leurs revendications, leurs préoccupations, et aussi leurs tourments et leurs espoirs.

Le présent ouvrage est tiré de ma thèse de doctorat obtenue en 2011 à l'Université de Lausanne. Je tiens à remercier les membres de mon jury, à commencer par mon directeur de thèse, Mondher Kilani, Professeur à l'Université de Lausanne, Françoise Vergès, Professeure au Goldsmiths College de Londres, le Père Alain Romaine, Recteur du Séminaire Inter-îles de Maurice, ainsi qu'Irène Maffi, Professeure à l'Université de Lausanne.

Je remercie chaleureusement le Professeur Bogumil Jewsiewicki de l'Université de Laval pour avoir encouragé et favorisé mon projet de publication. Merci à Charles Becker pour ses relectures et Nathalie Collain pour son travail d'édition. Je remercie également Myriam Cottias, Elisabeth Cunin et les éditions Karthala pour leur confiance et l'opportunité qui m'a été donnée de partager mon travail. Merci à Yves Pitchen pour la touche finale apportée à cet ouvrage avec sa photographie en couverture.

Je remercie Robert Klapisch, de la Fondation Partager le Savoir qui m'a permis de finir ma thèse et de réaliser cet ouvrage dans des conditions idéales, de part sa bienveillance et mon rôle au sein de sa fondation. Enfin, je tiens à témoigner ma reconnaissance infinie à mon compagnon et ma fille, ma famille et mes proches pour leur soutien, leur patience et leur confiance.

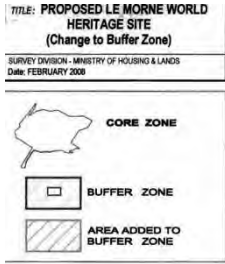
Enfin, je remercie chaque Mauricienne et chaque Mauricien pour la confiance et le temps qu'ils m'ont accordés. Ce livre leur est dédié.

Carte 1
Carte générale de l'île Maurice



Le Morne

Référence : Philip's Atlas of Mauritius, EOI 1996.

Carte 2

Carte issue du plan de gestion du site proposé au classement au Patrimoine mondial.

À Reva,

« Il est essentiel, pour que coule le flot de la vie créatrice, que nous soyons entourées de personnes qui exaltent notre créativité. Sinon, nous gelons sur pied. Le chœur des voix, tant extérieures qu'intérieures, qui remarquent où nous en sommes, prennent soin de nous encourager et, si nécessaire, nous réconfortent, vient nous nous nourrir. Je ne saurais dire de combien d'amis chacune d'entre nous a besoin, mais il est essentiel qu'il y en ait au moins un ou deux qui croient que notre don, quel qu'il soit, est pan de cielo, le pain des anges. »

PINKOLA ESTÉS C., 1996, *Femmes qui courent avec les loups – Histoire et mythes de l'archétype de la femme sauvage*, Paris, Grasset, p. 440.

Introduction

« Ce sont désormais les conséquences culturelles et les séquelles économiques de l'esclavage qui doivent être complètement éliminées, au même titre que cette institution fut elle-même définitivement abolie. »

(Locke 2009 : 121)

La montagne du Morne est le pivot autour duquel se concentre ma recherche¹. Ce rocher immense surplombant l'océan Indien acquiert progressivement une place incontournable dans le paysage culturel et politique mauricien, au terme d'un processus qui s'étend sur près d'une décennie et qui culmine avec son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2008.

La montagne est connue pour avoir servi de refuge aux esclaves marrons² durant l'histoire coloniale mauricienne. Elle est surtout célèbre pour le drame qui s'y serait joué au moment de l'abolition de l'esclavage, en 1835. On raconte que des soldats britanniques, venus annoncer la bonne nouvelle aux fugitifs, ont déclenché un mouvement de panique. Croyant à une attaque, les marrons, plutôt que de se voir retirer à nouveau leur liberté, ont préféré se jeter – hommes, femmes et enfants – du haut des falaises du Morne. Ce récit

-
1. Mon ethnographie se distingue par un travail sur la longue durée qui m'a permis de suivre le processus de patrimonialisation du Morne quasiment du début à la fin. J'ai effectué mes investigations de 2002 à 2009.
 2. Le marronnage est le nom donné à la fuite de l'esclave de la propriété du maître. Amédée Nagapen distingue le petit et le grand marronnage. Le premier ressemblerait plus à une fugue, alors que le second se réfère aux esclaves échappés durant plus d'un mois (Nagapen 1999 : 29).

particulier confère à la montagne son caractère unique et symbolique en tant que lieu de mémoire lié à l'histoire de l'esclavage.

Le processus de patrimonialisation du Morne se déclenche en 1999, avec la menace de la construction d'un téléphérique sur la montagne, qui a suscité de vives protestations de la part d'une poignée de Mauriciens soucieux de la protection de l'environnement et de la spécificité historique de la montagne. Les revendications pour sa protection et sa sauvegarde sont formulées à l'attention de l'État, qui est sommé de prendre ses responsabilités par rapport à ce site, et à l'attention des promoteurs qui multiplient les projets touristiques et immobiliers au Morne tout au long du processus en question³. Progressivement, ce sont principalement des organisations militantes créoles⁴ qui se mobilisent pour la sauvegarde de la montagne, percevant ces menaces de développement comme un manque de respect vis-à-vis de leur histoire et de leurs ancêtres, et par extension vis-à-vis de leur communauté et sa légitimité dans la société mauricienne. Ces militants choisissent en particulier la commémoration de l'abolition de l'esclavage du 1^{er} février, célébrée progressivement au Morne, pour formuler leurs revendications et tenter de s'approprier cet espace convoité.

Retracer et interroger le parcours qui fait du Morne un patrimoine national, puis mondial, constitue l'axe principal de ce travail. Il conduit à une réflexion sur la place de la mémoire de l'esclavage et ses conditions de production, ainsi que sur l'identité créole et les modalités de sa performativité dans le cadre d'un processus de patrimonialisation et de commémoration.

Le contexte général et global dans lequel s'insère le débat autour du Morne correspond à l'intérêt grandissant pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, de la traite négrière et ses abolitions. Dans ce mouvement de valorisation, l'île Maurice n'est pas en reste. Les tabous de l'histoire coloniale

-
3. Le Morne est classé en juillet 2008, alors que le problème des terres n'est toujours pas réglé. Pourtant le Comité du Patrimoine stipule formellement qu'un site ne peut être classé si un litige concernant les terres devait exister et ne pas être réglé. Cette problématique resurgit en août 2014 avec la décision de certains promoteurs, au vu des négociations infructueuses avec l'État, de saisir l'*International Centre for Settlement of Investment Disputes* (ICSID) afin de débloquer la situation. Cette procédure est susceptible de mettre en péril le classement du site du Morne, mettant à jour certaines irrégularités dans le dossier soumis à l'UNESCO (voir *Le Mauricien* du 17 septembre 2014). En décembre 2016, le litige entre État mauricien et promoteurs est toujours en cours. Cette affaire fait l'objet d'une remarque dans le rapport rendu par le World Heritage Centre (WHC) à la suite d'une mission conjointe du Comité du patrimoine mondial et de l'UNESCO en février 2016. Le rapport recommande fortement la résolution de ce conflit, responsabilité de l'État mauricien (voir *Le Mauricien* du 9 juillet 2016).
 4. Comme on le verra par la suite, à l'île Maurice, le terme créole désigne essentiellement la population afro-mauricienne.

sont ébranlés au fur et à mesure des initiatives locales et internationales qui se nourrissent mutuellement. Ce processus inscrit le pays aux côtés d'autres îles postesclavagistes, tout comme aux côtés des anciennes puissances coloniales qui font face aux problématiques postcoloniales et à leurs séquelles. L'île Maurice s'insère également dans la dynamique globale du patrimoine, qui, comme le note François Hartog, « [...] s'est imposé comme la catégorie dominante, englobante, sinon dévorante, en tout cas évidente de la vie culturelle et des politiques publiques » (2003 : 163).

Traiter de la question du Morne en tant que patrimoine renvoie non seulement à l'analyse d'un processus de mise en mémoire institutionnelle, mais aussi à celle de la construction de la mémoire collective mauricienne. La configuration politique et sociale contemporaine de cette société est tributaire d'un passé colonial complexe. L'île déserte a été progressivement façonnée et peuplée par des colons européens et asiatiques, ainsi que par les premiers esclaves, avec l'arrivée des Hollandais en 1598. Sous la domination coloniale française (1715-1810), la majorité de la population est amenée de force à travers l'esclavage, principalement à partir de Madagascar et du continent africain. Ce système d'exploitation humaine a permis à l'île et à ses colons de prospérer pour ensuite faire place au système de l'engagisme⁵, instauré durant la colonisation anglaise (1810-1968), qui conduit à l'arrivée de milliers de travailleurs engagés (coolies) venus d'Inde principalement. Cette immigration massive renverse durablement les proportions de population pour voir celle d'origine indienne devenir majoritaire, dépassant largement les populations originaires d'Afrique, d'Europe et d'Asie.

L'île Maurice connaît, tout au long de son histoire, un processus de créolisation et de métissage de fait, tant culturel, social, biologique que linguistique. Pourtant, le modèle politique et culturel dominant est celui d'un multiculturalisme qui privilégie l'exo-identité des communautés construites par rapport à leur diaspora (indienne, chinoise, tamoule, musulmane, etc.). Comprendre quelle est la place de la créolisation et de l'esclavage dans la mémoire collective mauricienne constitue, à travers la problématique du Morne, le point de départ pour mes investigations. Celles-ci me conduisent à considérer le Morne comme une « ressource » identitaire inédite qui s'inscrit dans les tentatives des Créoles pour formuler et se construire une trajectoire identitaire dans une société qui entretient la compartimentation des communautés entre elles.

5. *Indentured labour* en anglais. Ce système fournit de la main-d'œuvre sous forme de salariat contraint pour une durée de cinq ans en principe. Dans le cas mauricien, la majorité des travailleurs sont restés à Maurice au terme de leur contrat.

L'institutionnalisation du Morne contient la promesse d'une reconnaissance historique et sociale sans précédent, mais suscite et ravive aussi des conflits de mémoires autour d'un passé qui n'avait, jusqu'à récemment, pas été verbalisé, constituant un passé tabou et enfoui, lié à l'esclavage et à ses conséquences sociales et économiques. L'action militante créole s'inscrit alors dans un contexte local de revendications politiques et sociales qui est soutenu et nourri par le contexte international sensible à la question des réparations liées à l'esclavage et la traite, désormais considérés comme crimes contre l'Humanité. Cependant, les différentes possibilités dans la reconstruction du passé sont déterminées par les versions du passé en compétition (Tota 2001). Ici, le récit national, construit, négocié et donné à voir à travers le patrimoine du Morne, reflète les limites à penser l'héritage créole mauricien, au-delà de la compartimentation et de la racialisation, que ce soit par les militants créoles ou par l'État mauricien.

Deux processus principaux, qui se confondent le plus souvent, me permettent d'étudier la construction de ce « lieu de mémoire » et de sa légitimité. D'abord, le processus d'appropriation symbolique de la montagne qui se déclenche avec les commémorations du 1^{er} février, puis le processus de patrimonialisation du Morne et la construction symbolique de sa valeur universelle à travers sa candidature pour un classement sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans les deux cas, j'interroge la manière dont la mémoire de l'esclavage est pensée et mise en scène.

La conjugaison d'un lieu (le Morne), d'une date (le 1^{er} février), et d'une célébration (l'abolition de l'esclavage) a largement influencé la manière de concevoir le Morne et la commémoration en question. La montagne, connue historiquement comme le symbole de l'esclavage et du marronnage, voit sa définition changer progressivement pour devenir le symbole de la liberté sous l'influence de son association avec l'abolition de l'esclavage et la résistance des marrons. Si ce glissement de sens peut paraître anodin, il ne l'est pas. En mettant l'accent sur la condamnation du crime de l'esclavage et sur la fin du système en question, qu'en est-il des mémoires de l'esclavage et de la prise en compte de ses conséquences contemporaines ?

Le choix de proposer un site à l'UNESCO est un geste politique synonyme de contrôle sur le patrimoine en question, que ce soit sur sa forme ou son contenu. L'État mauricien choisit, poussé par les remous concernant la protection du Morne face aux projets immobiliers, dans le cadre idéologique qui est le sien, de mener une action concrète par rapport à la population créole. La gestion du destin du Morne que ce soit par l'État, puis par les représentants du Comité du Patrimoine mondial, institutionnalise et formalise cette mainmise. En interrogeant les attentes contradictoires (protection, accès, développement économique, tourisme, mémoire, reconnaissance, etc.) que le

processus de candidature provoque chez les différents acteurs sociaux impliqués, je questionne les limites et les paradoxes de l'institution et de son concept de Patrimoine mondial.

Le destin du patrimoine du Morne souligne la complexité, pour les Créoles mauriciens, d'avoir « l'esclavage en héritage » et témoigne des tabous et résistances à revenir sur cette histoire et ses conséquences. Le passé esclavagiste a laissé une empreinte qui structure la société mauricienne, où division et racialisation circonscrivent les manières de penser la différence. Le processus de patrimonialisation du Morne met en évidence la centralité politique de l'objet de mémoire en tant qu'outil de narration de soi, de mise en récit et en scène de l'identité créole, et aussi ses limites. C'est au terme de ces différentes démonstrations que je parle de mémoire confisquée et de culture détournée, pour exprimer le recours à l'instrument mémoriel et patrimonial qui, s'il y répond à une demande, ne la remplit pas pour autant de sens (Chivallon 2012). Ainsi, si les Créoles obtiennent un espace pour se dire, restent encore à trouver les moyens de s'affranchir de la fétichisation des origines et de conquérir les moyens de proposer leur propre définition de la créolité.

Du terrain à l'écriture de cet ouvrage

Ma stratégie d'enquête s'est caractérisée par l'identification des acteurs impliqués dans ce processus et par des investigations liées à la manière dont l'esclavage, ses mémoires et son histoire sont mises en scène dans les contextes culturels, artistiques, touristiques et patrimoniaux mauriciens⁶. La

6. L'Aventure du Sucre, le Blue Penny Museum, le Musée des Immigrants du Mahatma Gandhi Institute, le Musée national de Mahébourg, le Musée d'histoire naturelle de Port-Louis, le Domaine des Aubineaux et la Route du Thé (Bois Chéri), le Musée de la Photographie, la Maison Eureka, l'Aapravasi Ghat à différents stades de sa restauration, etc. Les expositions organisées dans le cadre des festivités du 1^{er} février, jour commémorant l'abolition de l'esclavage, sont généralement le seul moment de l'année où l'histoire de l'esclavage a une place dans l'espace public et les médias, avec, dans une moindre mesure, le 23 août, journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition. On peut signaler : une exposition temporaire à L'Aventure du Sucre : « *La longue marche* », dans le cadre de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition (2004), réalisée par l'Association réunionnaise Culture et Communication UNESCO, Claude Kakovsky et Hubert Gerbeau ; le lancement de la bande dessinée pour enfants « *Ze ek Melia, Zistoir lepok esklavaz* » (Zé et Mélia à l'époque de

musique créole⁷ constitue également un espace important lié à la mémoire de l'esclavage et de la créolité. Elle m'a permis entre autres l'apprentissage de la langue créole⁸.

L'objet de ma recherche m'a essentiellement amené à travailler avec des acteurs institutionnels, des promoteurs, des artistes, des politiciens, des intellectuels et des universitaires, des journalistes, des habitants du village du Morne et de la région et bien évidemment des militants créoles (associations et/ou organisations, partis politiques, individus isolés ou membres de l'Église catholique, artistes). Tous sont porteurs de discours souvent engagés et politiques, voire idéologiques. Leurs propos et leurs postures renvoient aux tensions locales concernant le positionnement et l'accès aux ressources économiques, politiques et culturelles pour ceux dont ils sont en quelque sorte les représentants.

Les lieux d'investigations se sont multipliés au travers des contacts établis avec les acteurs de la patrimonialisation du Morne et les institutions étatiques ou intellectuelles impliquées dans celle-ci comme le *National Heritage Trust Fund* (NHTF), le *Morne Heritage Trust Fund* (MHTF), l'université de Maurice (UOM), le *Mahatma Gandhi Institute* (MGI), l'*Aapravasi Ghat Trust Fund* (AGTF), le ministère des Arts et de la Culture, le ministère du Tourisme, le Centre Nelson Mandela pour la culture africaine (CNM), le Centre culturel mauricien (CCM)⁹. En ce qui concerne directement le Morne, les

l'esclavage) le 23 août 2004 par le Centre Nelson Mandela ; L'exposition pour le 171^e anniversaire de l'abolition : « *Esclavage-résistance et abolitions dans le Nouveau Monde et dans l'océan Indien* » à la Municipalité de Quatre-Bornes (30 janvier au 3 février 2006) ; l'exposition « *L'esclavage dans le monde des origines à nos jours* » à la galerie Malcolm de Chazal (1^{er} au 10 février 2006) ; l'exposition artistique sur l'esclavage à l'Espace Max Boullé de Rose-Hill (30 janvier au 8 février 2006).

7. Kaya, Eric Triton, Menwar, Cassiya, Natir Chamarel, Alain Ramanisum, Damien Elisa, OSB Crew, Blakkayo, Daggerkkila, Nancy, Linzy Bacbotte, Serge Lebrasse, Sylvio Louise, etc.
8. Dans l'ouvrage, les mots et les phrases en créole ont été traduits par mes soins, tout comme les citations figurant en français dans le texte.
9. Parmi les manifestations, citons : celle du lancement du premier dictionnaire créole par Arnaud Carpooran à l'université de Maurice (19 octobre 2005) ; le lancement de la *Revi Kilir Kreol*, revue scientifique locale, par le Centre Nelson Mandela à Port-Louis à l'occasion de la journée internationale créole (28 octobre 2005) ; le lancement du livre d'histoire « *Mauriciens, enfants de mille races* » de Jean-Claude de l'Estrac à Port-Louis (7 décembre 2005) ; le lancement du livre « *Maroonage and the Maroon Heritage in Mauritius* » à Réduit, UOM (7 décembre 2005) ; la réunion avec Christiane Taubira à l'UOM (2 février 2006) ; les Assises du Tourisme, « Sites culturels et tourisme » à Pailles (10 février 2006) ; le Festival de la Francophonie à l'UOM (24 mars 2006) ; le lancement du pamphlet et de la hotline pour le patrimoine par le NHTF à Port-Louis (18 avril 2006) ; la Journée du

commémorations du 1^{er} février auxquelles j'ai assisté en 2006 et 2009, constituent des événements centraux. Les observations réalisées à cette occasion donnent lieu à une partie ethnographique dans ce travail. Les événements comme les *Assises du Tourisme* et le *Festival Kreol* ou les différents colloques et conférences auxquels j'ai assisté m'ont permis de rencontrer de nombreux interlocuteurs. C'est le cas notamment du Séminaire international au Mahatma Gandhi Institute (17 février 2004) intitulé « *Esclavage : résistance, abolitions, mémoire* », ainsi que le Séminaire virtuel et Colloque international à l'université de Maurice « *Mémoires historiques d'ici et d'ailleurs* »¹⁰ (19-20 février 2004). Ces séminaires ont été l'occasion d'identifier les interlocuteurs et de faire des contacts importants. Les acteurs ou groupes d'acteurs, qui forment la typologie des personnes que j'identifierai plus tard comme gravitant autour du Morne et de ses enjeux, y étaient quasiment tous présents.

J'ai rencontré un nombre important d'universitaires et d'intellectuels mauriciens. La plupart sont des chercheurs qui se sont exprimés dans leurs travaux, dans la presse et surtout dans des colloques sur la question de l'esclavage, de la créolité mauricienne ou encore de l'histoire sociale et politique de l'île¹¹. Les entretiens effectués auprès de ces derniers ainsi que leurs interventions publiques et leurs publications font partie de mes sources, mais sont également interrogés en tant que discours construits et situés selon la position idéologique et académique de mes interlocuteurs.

En ce qui concerne le domaine institutionnel, j'ai entrepris de rencontrer les acteurs de cette patrimonialisation et de la constitution du dossier pour l'UNESCO. Il s'agit de politiciens comme le ministre des Arts et de la Culture Motee Ramdass, mais surtout des personnes travaillant pour les organes dits paraétatiques : Muslim Jumeer, puis Diana Bablee pour le National Heritage Trust Fund, Vijaya Teelock pour l'*Aapravasi Ghat Trust Fund* et Prem Mahadeo, ainsi que Corinne Forest, Satyendra Peerthum et Brindah

Patrimoine organisé par AGTF à Port-Louis ; le Symposium de la diaspora mauricienne (17 juillet au 21 juillet 2006), le Festival Kreol, des conférences et soirées à la Citadelle et au Morne (décembre 2007) ; la conférence sur Kaya à Curepipe (19 février 2009).

10. François Hartog, Bogumil Jewsiewicki, Gérard Lenclud, Yvan Combeau, Françoise Vergès, Carlo Célius, Jocelyn Gebert, Carpanin Marimoutou, Jocelyn Chan Low étaient les principaux intervenants.
11. Les principales personnes rencontrées ont été Danielle Police-Michel, Vijaya Teelock, Jocelyn Chan Low, Joyce Fortuné, Diana Bablee, Sheila Bunwaree, Sada Reddi, Malenn Oudiah, Issa Asgarally, Danielle Palmyre-Flornigny, Arnaud Carpooran, Vinesh Y. Hookoomsing, Vina Ballgobin, Satyendra Peerthum, Philippe Lahausse de la Louvière, Emmanuel Richon, Guy Rouillard, Pahlad Ramsarrun, Lilian Berthelot, Jacques Dinan, Alain Romaine, Amédée Nagapen.

Annasawmy. Jean-Yves Violette, Jean-Claude Augustave et Colette Le Chartier pour le Centre Nelson Mandela, Jocelyn Chan Low pour le Centre culturel mauricien, Bernard Perrine et Stéphanie Anquetil pour le *Morne Heritage Trust Fund*. Ces derniers m'ont reçue, mais constituent le groupe le plus avare en informations de fond sur la question de la candidature du Morne, prétextant souvent la nécessité de maintenir la confidentialité des dossiers en cours, raison pour laquelle je n'ai pas pu participer aux réunions du MHTF concernant la mise sur pied du dossier de candidature du Morne.

S'ajoutent bien évidemment à ces organismes locaux les institutions internationales de l'UNESCO et de l'Icomos, ainsi que les représentants locaux de Route de l'esclave. Je n'ai pas pu rencontrer les experts internationaux qui se sont succédé dans le cadre de la mise sur pied du dossier du Morne. Cependant, ces derniers ont souvent été interviewés par les médias locaux. En outre, le matériel produit dans le dossier et le plan de gestion constituent des données à partir desquelles j'ai pu analyser le positionnement et les procédures du Comité du Patrimoine mondial.

Le développement de ma problématique m'a poussée à contacter les acteurs du patrimoine et de la culture au sens large, comme les personnes en charge de musées, du tourisme et aussi des associations ou individus travaillant à la protection du patrimoine à Maurice¹². J'ai également rencontré un certain nombre d'artistes, de peintres, de poètes mauriciens, qui m'ont transmis leurs visions par rapport à leur société et sa gestion de la culture, de l'art et du patrimoine.

Enfin, l'essentiel de mon travail d'enquête s'est tourné vers les militants et organisations créoles, dont certaines sont aussi qualifiées localement comme associations socioculturelles. Mon attention s'est d'abord focalisée sur les militants organisant des rassemblements dans le cadre des commémorations du 1^{er} février au Morne, soit le parti politique des Verts Fraternels, l'Association socioculturelle rastafari (ASCR), le Grupman PARKE¹³ (Pou Aksyons Reparasyon Krim Esklavaz) et le Mouvmman Militan Kreol Afrikin

12. Tristan Bréville du Musée de la Photographie, Yves Pitchen photographe, Alain Huron du Blue Penny Museum, Philippe Lahousse de la Louvière de Friends of the Environment pour la Tour Martello, Abdul Raman du Mauritius Museum Council, Johann Wiehe, architecte, Marie-France Chelin et Jean-François Guimbeau de SOS Patrimoine, Jacky de Maroussem de la Maison Eureka, Ado Vallet de L'Aventure du Sucre, Emmanuel Richon, muséologue, ou encore Robert Pallamy et Thierry Henry de *Discover Mauritius* (organe rattaché au ministère du Tourisme pour le développement du patrimoine culturel).

13. Le leader du PARKE est Karl Lamarque, habitant de La Gaulette, pêcheur et opérateur de bateaux de plaisance.

(MMKA¹⁴). J'ai rencontré les leaders et/ou les membres de chacune de ces organisations. Sylvio Michel des Verts Fraternelles est le seul leader que je n'ai pas pu rencontrer. Il était ministre de la Pêche au début de mes investigations. Cependant, ce dernier s'est exprimé fréquemment et régulièrement dans les médias¹⁵, ou encore dans les rassemblements politiques¹⁶ et commémorations du 1^{er} février auxquels j'ai assisté. De manière générale, les revendications de ces militants ont été rapportées par la presse sous forme d'interviews ou de prise de position dans les tribunes publiques des principaux journaux mauriciens. Cela m'a permis de restituer leurs discours sur la longue durée du processus de patrimonialisation du Morne.

Lors de mes analyses du processus de construction de l'identité créole, j'ai entrepris d'élargir mes investigations à d'autres militants pas forcément présents ou médiatisés autour de la commémoration du 1^{er} février au Morne. Il s'agit de formations ou d'individus tels l'Union pour le Progrès dirigée par Jean-Yves Violette ou encore certains membres de l'ancienne organisation Rassemblement des Organisations créoles (ROC) comme Gaëtan Jacquette, de prêtres engagés tels qu'Alain Romaine¹⁷ et Filip Fanchette. Enfin, j'ai rencontré également à plusieurs reprises un homme de communication influent issu de l'élite de couleur, Jean-Marie Richard¹⁸, qui s'exprime régulièrement et de manière médiatique sur la question de la créolité et ses enjeux à Maurice.

Le fait d'être une anthropologue étrangère m'a permis d'établir un réseau de contacts très étendu et diversifié et d'entreprendre des discussions sur un sujet polémique. J'ai pu recueillir des informations auxquelles je n'aurais pas forcément eu accès si j'avais été Mauricienne risquant, alors, d'être renvoyée

-
14. C'est le nom que l'organisation portait lors de mes investigations. Son leader était Mario Flore, ex-docker et syndicaliste, décédé le 9 décembre 2010. Le MMKA et le journal *La Voix Kreol* sont installés à Port-Louis. En 2010, le MMKA a changé son nom et les initiales signifient désormais *Muvman Mobilisasyon Kreol Afrikin* (Mouvement de mobilisation créole africain).
 15. Il a également publié en 1998 un livre intitulé *L'Organisation fraternelle, noir sur blanc*.
 16. Rassemblement politique des Verts Fraternelles au Jardin de la Compagnie (22 août 2004).
 17. La question de la religion catholique et son rapport avec les descendants d'esclaves est une thématique centrale dans la construction de l'identité créole, mais dépasse ici le cadre de mon analyse. J'invite le lecteur à lire l'étude « *Religion populaire et pastorale créole à l'île Maurice* » d'Alain Romaine, publiée en 2003, ainsi que la thèse *Culture créole et foi chrétienne*, de Danielle Palmyre, parue en 2007.
 18. Pendant mes investigations ce dernier était proche du MMKA. En 2010, il anime un nouveau regroupement, le Grupman Laransyel Kreol (GLK), soit le groupement arc-en-ciel créole. Je lui dois un nombre important de contacts qui se sont révélés centraux pour mes investigations.

automatiquement à ma « communauté » d'origine et aux préjugés la concernant. C'est une donnée qu'une amie historienne créole me faisait remarquer régulièrement. En outre, une chercheuse créole n'aurait pas eu accès à certaines remarques racistes ou désobligeantes à l'égard des Créoles et/ou de leurs revendications dont j'ai été témoin lors de mes entretiens avec certains Franco-Mauriciens ou Indo-Mauriciens. J'ai parfois été très mal à l'aise de constater qu'une connivence m'était attribuée d'office, non pas seulement du fait d'être étrangère, mais surtout blanche. Ces situations m'ont néanmoins permis de prendre la mesure des représentations sociales et des préjugés circulant entre les différentes « communautés » mauriciennes. Du côté des Créoles militants ou non, il m'a semblé que ce n'était pas tant ma couleur qui aurait posé problème, mais une origine franco-mauricienne ou indo-mauricienne, qui aurait été perçue avec méfiance. J'ai souvent été confrontée lors de mes entretiens à des propos virulents, proférés par les Créoles à l'encontre des Franco-Mauriciens ou Indo-Mauriciens, qui cependant ne visaient pas la couleur, mais plutôt les conditions historiques et/ou économiques de leur domination.

J'ai garanti l'anonymat aux personnes qui m'ont accordé leur temps et leur confiance durant ces années de recherches. Certaines, de par leur position institutionnelle ou militante, n'ont pas forcément sollicité cet anonymat, considérant mon intérêt comme une opportunité de propager leur message ou leur point de vue. C'est pour cela que je ne cite que les noms de personnes qui, de par leur position, sont identifiables et/ou publiques. Dans le cadre de la narration, j'ai observé la même logique dans la mesure du possible. Je donne également les dates de mes entretiens et les informations nécessaires afin de permettre au lecteur de situer mes interlocuteurs et interlocutrices.

Je dois ajouter que les femmes sont rares dans ce travail. Mes investigations et mon objet de recherche m'ont confrontée principalement à un univers masculin lié au domaine politique, institutionnel, militant, ou encore à celui de l'église. J'ai fait le choix de focaliser mon attention sur les acteurs directement concernés par la patrimonialisation du Morne. Cette orientation fait l'impasse sur la question de l'absence des femmes dans ce processus et notamment chez les militants, ainsi que sur les autres lieux potentiels de transmission de la mémoire de l'esclavage. Cette piste mérite sans aucun doute une investigation en soi. Mes observations me permettent néanmoins de noter le fait que les femmes, minoritaires dans l'espace public lié au patrimoine et aussi à celui du processus de construction de l'identité créole, sont bel et bien présentes mais à d'autres niveaux de transmission et de construction mémorielles, notamment dans les lieux liés à l'espace privé, aux croyances et médecines, aux contes et savoirs populaires. Le fait que la société mauricienne se caractérise par un fort ancrage patriarcal explique en

partie l'invisibilisation des femmes dans l'espace public, ainsi que cette division sexuée entre sphères privées et publiques.

Ces éléments de réflexion rejoignent la problématique liée à la représentation des minorités dans l'espace public. Si l'une des raisons de l'absence des femmes est le fait qu'elles sont « ailleurs » (d'autres lieux de sociabilité et de construction de la mémoire), l'autre raison réside dans la domination masculine (doublé de la condition de minorité pour les femmes créoles), visible dans le caractère sexué de l'histoire comme discipline, de celui du territoire et de la répartition des espaces du paysage public. Un bref survol des monuments nationaux mauriciens¹⁹ ou des noms de rue, ainsi que des livres d'histoire, souligne la non-représentation des femmes dans l'histoire mauricienne et par extension leur invisibilité²⁰.

Au cours de mes investigations, les femmes sont minoritaires certes, mais tout de même présentes selon les groupes d'acteurs que j'ai identifiés. Les actrices sont surtout présentes au niveau des universitaires occupant des postes académiques en histoire et sciences sociales (Teelock, Bunwaree, Ballgobin, Police-Michel), ou des chercheuses indépendantes (Fortuné, Bablee, Palmyre-Florigny, Berthelot). Elles sont représentées dans un cadre institutionnel, avec Vijaya Teelock à la tête de l'*Aapravasi Ghat Trust Fund*, Diana Bablee, au *National Heritage Trust Fund*, Colette Lechartier au *Centre Culturel Nelson Mandela* et Stéphanie Anquetil au *Morne Heritage Trust Fund*. Dans le cadre des organisations créoles, les femmes participent aux réunions et aux rassemblements militants, mais n'y prennent guère la parole. Le constat est identique chez les rastas de l'Association socioculturelle rastafari. La seule femme sur le devant de la scène est Danielle Turner, du Mouvman Militan Kreol Afrikin, enseignante issue d'une famille de classe moyenne, position sociale qui la distingue des autres femmes créoles rencontrées dans le contexte militant. Je n'ai rencontré aucune femme du côté des promoteurs. Enfin, les lieux où j'ai fréquenté le plus de femmes, lors de

19. Les rares statues de femmes sont celle de la Reine Victoria à Port-Louis ou encore celle d'Anjalay Coopen, gréviste tuée lors d'une fusillade contre des ouvriers en 1943.

20. Ces éléments de réflexion renvoient à certains travaux qui interrogent le concept de patrimoine à la lueur de celui de « matrimoine ». Le patrimoine est conçu comme lieu vertical et cumulatif de transmission de l'héritage (du père). Le matrimoine serait lui conçu comme horizontal et intégratif. Le matrimoine se créerait au travers des rapports horizontaux, dans l'expérience quotidienne de l'individu avec sa communauté (Giguère 2006). Voir aussi la contribution d'Ellen Hertz à la discussion sur le matrimoine (2002). Le couple matrimoine et patrimoine pourrait ainsi être comparé à la dichotomie problématique utilisée par l'UNESCO entre patrimoine matériel et immatériel. La comparaison mériterait qu'on s'y attarde, mais ne fait pas l'objet d'un développement ici.

mes investigations, sont les environnements familiaux dans les différents endroits de l'île où j'ai habité, ainsi qu'au Morne, notamment autour de Zanane (conteuse du village).

PREMIÈRE PARTIE

**LES CONDITIONS DE CRÉATION
D'UN CHAMP DE BATAILLE MÉMORIEL**

Le processus d'appropriation et de patrimonialisation du Morne renvoie à celui de la construction identitaire de la population créole, dans une société qui entretient un récit national fragmenté et tourné vers les origines ancestrales des différentes communautés qui composent l'île Maurice. La particularité de l'expérience mauricienne se traduit par une hégémonie politique indo-mauricienne et une gestion du multiculturalisme souvent qualifiée par les observateurs de communautariste. L'ethnisation se retrouve à tous les niveaux, imposant une grille de lecture racialisée des rapports sociaux. Dans ce contexte, la place et les modalités d'action des Créoles sont restreintes et leur « communauté » est marquée par le rejet de la créolisation. Les stéréotypes à leur rencontre renvoient aux stigmates de l'esclavage, ainsi qu'à un discours de manque et de déracinement. Bien que la conscience identitaire créole mauricienne ait émergé tardivement par rapport à d'autres sociétés postesclavagistes, elle rejoint néanmoins ces expériences, en partie grâce aux mouvements populaires et musicaux inspirés par la diaspora noire. Au discours du manque et de l'aliénation répond alors celui de la plasticité créole, de l'identification à des références métaphoriques, à un ailleurs tantôt esclave, africain ou multiple. La montagne du Morne, de par ses caractéristiques historiques et géographiques, émerge progressivement dans ce contexte, en tant que symbole identitaire et étape significative dans le processus de construction des identités créoles mauriciennes, constituant la candidate idéale à l'appropriation mémorielle et à la mobilisation pour sa protection.

1

Île Maurice : légitimité historique et politique créole à conquérir

Multiculturalisme mauricien : entre communautarisme et invisibilité créole

La République de l'île Maurice est le fruit des colonisations successives qu'elle a progressivement connues depuis sa découverte par les navigateurs arabes avant le XVI^e siècle. *Dina Robin* pour les Arabes, l'île vierge est ensuite baptisée *Île du Cygne* par les Portugais au début du XVI^e siècle. Ces derniers ne la colonisent pas à proprement parler. Son histoire coloniale débute avec les Hollandais qui y établissent un point stratégique sur la route des Indes à partir de 1598. Ils baptisent l'île du nom de *Mauritius*, en l'honneur du prince Maurice de Nassau. Ces premiers colons amènent avec eux les premiers esclaves et initient l'exploitation du territoire en puisant dans les ressources naturelles, notamment la forêt d'ébène. En 1710, ils abandonnent l'île (et une partie de leurs esclaves), que les Français reprennent en la rebaptisant *Isle de France*, dès 1715. Ces derniers s'y installent et développent une base navale, des ports marchands, ainsi que des cultures de subsistance. Si les Hollandais avaient déjà emmené avec eux des esclaves d'origine africaine et indienne, ce sont les Français qui développent la traite négrière dans la région du sud de l'océan Indien ainsi que l'esclavage. Le contrôle de la région est source de conflits permanents avec les Anglais. Ces derniers prennent finalement possession de l'île en 1810 en lui redonnant son nom de *Mauritius* ; ils transforment alors durablement la colonie en en faisant essentiellement une île à sucre.

Les colons anglais mettent fin à l'esclavage en 1835¹ et instaurent le système de l'engagisme, employant une main-d'œuvre en majorité d'origine indienne amenée sous contrat (initialement de deux à trois ans). Cette décision est d'abord combattue par les colons d'origine française qui perçoivent d'un mauvais œil l'autorité britannique sur une île qu'ils estiment être la leur. L'âpreté des propriétaires terriens et des colons suscite de nombreux débats et négociations. Ces derniers réussissent finalement à obtenir une compensation pour la perte de leurs esclaves. Ces acquis politiques et économiques permettent aux premiers colons de consolider durablement leur puissance et leur domination, que ce soit dans le domaine foncier, sucrier et terrien. En 2016 encore, ce sont les descendants de colons, désignés communément par le terme de Franco-Mauriciens, qui contrôlent la majorité des terres et bénéficient des ressources du secteur économique liées non seulement au sucre, mais également au domaine commercial de la zone franche, au textile et au tourisme². Cette domination n'a pas empêché d'autres acteurs économiques d'être centraux dans le développement général de l'île Maurice et ce, dès le début de la colonisation. C'est le cas par exemple des marchands, des marins et des artisans venus de Chine (Canton), d'Inde (Madras, Pondichéry, Gujerat) et d'Asie en général. Leurs descendants occupent également une place significative dans le paysage économique contemporain du pays, contrairement aux descendants d'esclaves qui, après l'abolition de l'esclavage, sont restés exclus du paysage économique mauricien. De fait, le « miracle » économique dont bénéficie Maurice dans les années 1980 n'a pas contribué à renverser une hiérarchisation sociale ancrée dans l'histoire coloniale. Au contraire, elle conduit à la marginalisation durable des descendants d'esclaves, désignés dans le contexte mauricien comme Afro-Mauriciens ou Créoles.

L'arrivée massive des Indiens dessine les contours d'une île Maurice à majorité indienne durant le temps de la colonisation jusqu'à nos jours. Les Britanniques vont largement contribuer à cette dynamique en les installant au pouvoir. Dès 1810, les esclaves sont progressivement remplacés par ces travailleurs « engagés » (*indentured*) dans les plantations. Engagés sous contrat, ils peuvent en théorie retourner dans leur pays d'origine, mais la plupart restent à Maurice. Si en 1789, l'île comptait 50 000 habitants, dont

-
1. Il s'agit en fait de la seconde abolition de l'esclavage de l'île. L'Isle de France avait refusé d'appliquer le décret français d'abolition de l'esclavage du 4 février 1794.
 2. « L'Indépendance en 1968 marque [...] la mise en place à Maurice d'un partage des pouvoirs aux termes duquel l'appareil d'État et le secteur public deviennent la prérogative de la bourgeoisie hindoue, tandis que le secteur privé, dont l'industrie sucrière est le moteur, reste dominé par les intérêts franco-mauriciens » (Boudet et Peghini 2008 : 22).

42 000 esclaves, 3 000 hommes libres et 5 000 colons, en 1901, les proportions changent drastiquement, avec 371 000 habitants comptabilisés, dont 251 000 originaires d'Inde (Asgarally 2006 : 17).

Le système d'exploitation de l'engagisme n'a pas été synonyme de déshumanisation ni de « mort sociale » de ses acteurs, comme cela a été le cas pour les victimes du système esclavagiste³. Même si les conditions de travail et de vie ne diffèrent pas forcément sous le nouveau système, les engagés ont le droit de garder et d'entretenir leurs traditions, leurs religions et leurs langues, ce qui représente une différence non négligeable par rapport à la condition des anciens esclaves, et se traduit par la construction d'une conscience de groupe « indienne », remarquable notamment dans la lutte pour leurs droits. Cela explique en partie pourquoi, dans le sillage des luttes syndicales du début du XX^e siècle portées par les travailleurs engagés, le pouvoir politique se cristallise durablement du côté des Indiens. Malgré les tentatives et la constitution de mouvements d'hommes politiques de toutes origines confondues, une logique fortement ethnique s'installe à travers une politique progressive de « fermeture » de la part des Indiens. Cette logique se consolide jusqu'à l'Indépendance de Maurice, proclamée le 12 mars 1968, et se perpétue au-delà.

La négociation de l'Indépendance est menée par Sir Seewoosagur Ramgoolam, leader du Parti travailliste et gouverneur de l'île. Il s'agit d'une négociation plutôt que du résultat d'une véritable lutte pour une autonomie de la part des insulaires. La décolonisation se déroule dans un climat propice où les Anglais démantelaient leur empire colonial⁴. Cependant, localement, la transition vers l'indépendance se passe dans un climat tendu entre le Parti de l'Indépendance et le Parti mauricien (PM), mené par Gaëtan Duval, homme politique issu de l'élite créole, qui tente en vain de combattre l'indépendance avec comme principale crainte et argument, « l'indianisation » de l'île. Dans cette atmosphère de panique, beaucoup de descendants de colons, ainsi que de Mauriciens de l'élite de couleur, choisissent d'émigrer vers l'Australie, l'Angleterre et la France principalement. L'île Maurice accède à l'indépendance au terme d'élections serrées, puisque le Parti de l'Indépendance gagne avec seulement 56 % des voix. Sir Seewoosagur Ramgoolam dirige le pays jusqu'en 1982. Sir Anerood Jugnauth du Mouvement socialiste mauricien

3. La notion de « mort sociale » est issue des travaux d'Orlando Patterson (1982 : 38).

4. Les Anglais imposent l'amputation de l'archipel des Chagos comme condition à l'accession à la décolonisation au Parti de l'Indépendance (coalition de plusieurs partis politiques) mené par le gouverneur (Houbert 2003 : 156-159). Cette décision a donné lieu à la déportation brutale des Chagossiens, descendants d'esclaves, vers Maurice et les Seychelles. Les Chagossiens se battent encore pour leur droit de retour et des compensations.

(MSM) sera Premier ministre de 1982 à 1995, de 2000 à 2003, puis à nouveau depuis décembre 2014, après avoir été président de la République de 2003 à 2012.

Les principaux partis politiques mauriciens sont le Parti travailliste, le MSM, le Parti mauricien qui devient Parti mauricien social démocrate (PMSD) et le Mouvement militant mauricien (MMM), nouveau venu dans les années 1970 qui arrive dans un contexte postindépendance miné et essaie de désamorcer ce climat ethnique par un discours de classes. Cette orientation ne parvient pas jusqu'à présent à s'imposer. Les différentes formations politiques subissent au fil des années des variations idéologiques et doivent souvent faire des alliances. C'est dans ce contexte qu'à partir de 2003, Paul Béranger, leader d'origine franco-mauricienne⁵ du MMM constitue une exception dans le paysage politique. Il ébranle ainsi, pendant une brève période de deux ans (2003-2005), une tradition politique particulière marquée par l'hégémonie indo-mauricienne⁶ et par une conception « familiale » du pouvoir. En 2005, le pouvoir revient à nouveau au Parti travailliste dirigé par le Dr Navin Ramgoolam, qui est le fils du « Père de la Nation » Sir Seewoosagur Ramgoolam et avait déjà été Premier ministre de 1995 à 2000. Il sera élu pour un troisième mandat lors des élections générales de 2010⁷.

En 1992, l'île Maurice devient la République de Maurice et demeure un pays du Commonwealth. Le gouvernement est fondé sur un régime démocratique calqué sur le modèle anglais dit de Westminster. Des élections ont lieu tous les cinq ans pour élire un Premier ministre comme chef du gouvernement. Tributaire des logiques communautaristes qui se sont cristallisées avant et pendant la décolonisation, la constitution mauricienne, héritée des Britanniques, sert de fondement au multiculturalisme mauricien. Les communautés y sont divisées en quatre catégories : les Indo-Mauriciens, les Musulmans, les Sino-Mauriciens, et la *Population générale*, une catégorie comprenant Créoles, Franco-Mauriciens⁸ et « tout autre individu qui par son mode de vie n'entre pas dans les trois autres catégories » :

-
5. Cette appellation ne désigne pas une double nationalité française et mauricienne, mais les Blancs mauriciens, les descendants de colons majoritairement français de l'île.
 6. Voir Anouk Carsignol-Singh, *L'Inde et sa diaspora : influences et intérêts croisés à l'île Maurice et au Canada*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.
 7. Le fils de Gaëtan Duval, Xavier-Luc Duval, est ministre du Tourisme et Vice-Premier ministre pour le PMSD, de 2005 à 2010, puis ministre de l'Intégration sociale et de l'Économie dès 2010.
 8. Voir Catherine Boudet, « Les Franco-Mauriciens : une diaspora pollinisée », *Revue européenne des migrations internationales*, 27, 3, 2007.

« La population de Maurice doit être considérée comme incluant une communauté hindoue, une communauté musulmane et une communauté sino-mauricienne. Toute personne qui, de par son mode de vie, n'appartient pas à l'une de ces trois communautés, doit être considérée comme faisant partie de la Population générale, considérée elle-même comme une quatrième communauté⁹ ».

La population de l'île Maurice a été sujette à de nombreux remaniements dans la manière d'être catégorisée, que ce soit durant la période coloniale ou depuis l'Indépendance en 1968. En 1837 (sous colonisation britannique et deux ans après l'abolition de l'esclavage), la population était divisée en trois groupes : les Libres, les Indiens et les Apprentis. En 1841, il ne reste que deux grands groupes : *Mauritius Population* et *Indian Labourers* (et deux petits groupes *Chinese and Malay Labourers* et *Malagasy and Adjacent Islands*). Le premier recensement de l'île a été effectué en 1846 et fait apparaître pour la première fois la catégorie *Population générale*, puis ex-Apprentis¹⁰ et Indiens. Ce n'est qu'en 1861 que les ex-Apprentis sont inclus dans la *Population générale*. Cela correspond aussi à une donnée historique, puisqu'il s'agit de l'année où les Indiens deviennent majoritaires dans l'île. Les subdivisions actuelles résultent d'un compromis avec le modèle colonial permettant d'assurer un équilibre électoral entre les circonscriptions de l'île.

La Constitution est caractérisée par cette division entre communautés qui joue non seulement un rôle dans les calculs électoraux¹¹, mais détermine tout le visage politique et social de l'île. Les Mauriciens sont ainsi divisés en quatre communautés distinctes et les sièges au Parlement sont distribués en fonction de ces appartenances. À ce calcul, s'ajoute l'aménagement de quatre sièges supplémentaires, répartis selon le *Best Loser System* (Mathur 2000, Dinan 2004). Ce système est censé garantir une « variable corrective » (pour les groupes minoritaires) dans la représentation de tous les groupes identifiés par la Constitution, mais est cependant l'objet de nombreuses critiques politiques de la part de ceux qui tentent de réformer un système ne correspondant plus à la réalité. La répartition des sièges du Best Loser se réfère à une répartition de la population fondée sur le résultat d'un recensement de 1972 qui dénombrait un total de 826 199 habitants (428 167 Indo-Mauriciens, 137 081 Musulmans, 24 084 Sino-Mauriciens et 236 867 membres de la

9. Citation tirée de la Constitution mauricienne, First schedule (section 31[2] au chapitre 3 « Communities »). Voir le portail de l'Assemblée nationale mauricienne.

10. Il s'agit des anciens esclaves. L'abolition de l'esclavage en 1835 a fait place à un système transitoire, dit d'apprentissage, censé préparer à la fois le maître et l'esclave à la liberté.

11. La diaspora mauricienne n'a pas le droit de voter depuis l'étranger.